



CAHIER DE REVENDICATIONS - CONSTRUCTION CCT 2023-2024

1. **Pouvoir d'achat**
 - 1.1. Prime pouvoir d'achat maximum
 - 1.2. Indexation de toutes les composantes du salaire
2. **Mobilité**
 - 2.1. Mobilité = temps de travail
 - 2.2. Augmentation de l'indemnité de mobilité pour chauffeur sans passager au niveau de l'indemnité chauffeur avec passager
 - 2.3. Baisse de la limite kilométrique pour l'attribution d'un jour de mobilité
 - 2.4. Égalisation de l'indemnité vélo à la cct-cadre nationale (sans restriction de kilomètres)
3. **Emploi et emploi de fin de carrière**
 - 3.1. **RCC:**
 - 3.1.1. souscription maximale à tous les régimes
 - 3.1.2. en cas de maladie : dispense de prestations pendant le délai de préavis
 - 3.2. **Emplois de fin de carrière crédit-temps** : souscrire à tous les régimes
 - 3.3. **Jours de congé d'ancienneté** : jours de congé d'ancienneté supplémentaires et adaptation de la condition d'ancienneté sur base des cartes de légitimation
 - 3.4. **Attractivité du secteur pour les jeunes**
 - 3.5. **Fonds de pénibilité**
 - 3.6. **Restriction du travail intérimaire**
4. **Fonds de sécurité d'existence :**
 - 4.1. Indexation de toutes les indemnités
 - 4.2. Indemnité complémentaire sectorielle pour le crédit-temps et les congés thématiques
5. **Bien-être et formation**
 - 5.1. Augmentation de la part des formations pendant la semaine de travail
 - 5.2. Concrétisation du deal pour l'emploi : droit à 5 journées de formation
 - 5.3. Prime de mentorat
 - 5.4. Attention pour équipements de base et risques psychosociaux
6. **Suivi et poursuite des thèmes issus des précédentes négociations sectorielles**
 - 6.1. Rapprochement des statuts ouvrier et employé avec comme priorité l'introduction d'une prime syndicale pour les employés
 - 6.2. Fusion de la CP ouvriers et employés
 - 6.3. Lutte contre la fraude sociale et la concurrence déloyale
 - 6.4. Abrogation de la carte papier c3.2a
 - 6.5. Classification des fonctions